



REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Geek Days Caen du 11/10/2025

Article 1 - Généralités

Le présent règlement régit le déroulement du concours Cosplay organisé par l'Association Cosplay Yumigami lors des Geek Days Caen

Les participants s'engagent, en s'inscrivant au concours, à respecter le présent règlement.

Tout manquement à l'un ou plusieurs des articles décrits ci-dessous pourra entraîner la disqualification du ou des participants concernés.

vidéo, de BD, de film, de série etc. dès que l'œuvre dont est issu le personnage est officielle.

Article 4 - Inscription au concours

L'inscription au concours se déroule via l'envoi du dossier complet par mail à : yumigamiasso@gmail.com.

Les inscriptions ouvrent le 31 août 2025 à 20h00 et ferment le 4 octobre 2025 à 23h59.

Toute inscription reçue au-delà de cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera recevable.

Les participants mineurs à partir de 14 ans révolus devront obligatoirement compléter une autorisation parentale pour pouvoir s'inscrire au concours.

Elle doit impérativement être jointe à l'ensemble des documents demandés lors de l'inscription pour que celle-ci soit complète.

S'il s'avère que l'un ou plusieurs des participants mineurs au concours, dont l'inscription a été préalablement validée sans autorisation parentale jointe, alors ce ou ces participants seront automatiquement disqualifiés du concours, sans aucun recours possible.

Une fois l'inscription complétée et envoyée, aucune modification ne sera possible (choix du costume, bande son, liste des accessoires etc).

Chaque inscription sera étudiée avant validation. Seules les inscriptions entièrement complétées seront prises en compte.

Un e-mail de validation sera envoyé au participant pour confirmer son inscription au plus tard 7 jours calendaires après la date de clôture des inscriptions.

Article 2 - Organisation du concours

Le Concours cosplay se déroule le **11/10/2025**, sur la scène principale.

Le Concours est ouvert à tous, sous certaines conditions pour les participants mineurs (décrits à l'article 4 du présent règlement).

Les inscriptions se font obligatoirement par mail.

Les inscriptions au concours sont ouvertes du **31 août 2025 à 20h00** et ferment le **4 octobre 2025 à 23h59**.

Toute inscription reçue après cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera possible.

Un vestiaire est mis à disposition pour les participants du concours.

Les résultats du concours seront annoncés le jour même, entre 16h00 et 18h00 selon la programmation du jour même. Des décalages peuvent être possibles.

Article 3 - Thèmes et Catégories

Les participants peuvent s'inscrire en catégorie Solo ou en catégorie Groupe. Aucune distinction ne sera faite pour chaque catégorie lors du concours.

Les participants peuvent défilé dans des costumes représentant un personnage de manga, de jeu



REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Geek Days Caen du 11/10/2025

Tout participant ayant son inscription validée devra impérativement se présenter sur le stand de l'association entre **10h00** et **12h00** afin de vérifier les divers points de son inscription (accessoires et décor sur scène, lancement de la bande son etc). Si le costume présenté ne correspond pas à celui indiqué lors de l'inscription et/ou s'il ne répond pas aux critères de sécurité de l'événement, alors la participation au concours pourra être refusée.

Toutes les informations nécessaires seront transmises à chaque participant par e-mail au plus tard 3 jours calendaires avant la date du concours.

Un seul passage sur scène est autorisé par personne et par costume.

Article 5 - Nombre limite de participants

Le nombre de places disponibles pour ce concours est de **15**.

Si le quota d'inscriptions validées au concours est atteint, alors la clôture des inscriptions est prononcée.

En fonction du nombre d'inscriptions reçues après la clôture, une liste d'attente peut être mise en place. En cas de désistement parmi les participants du concours, les participants sur liste d'attente seront contactés par ordre chronologique de réception de l'inscription complète.

L'Association s'engage à informer dans les plus brefs délais de la clôture anticipée des inscriptions sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication du concours.

L'Association Cosplay Yumigami se réserve le droit de refuser une inscription dans les cas suivants :

- Si le nombre de participations validées est atteint (l'inscription, si complète, sera alors basculée sur la liste d'attente) ;
- Si un même personnage d'une même série est représenté plus de 2 fois ;

- Si une même série est représentée plus de 2 fois.

Pour les deux derniers critères, seules seront retenues les inscriptions par priorité chronologique (1er validé, 1er inscrit !).

Article 6 - Cosplays

Les cosplays faits mains par les participants à **50% et plus** sont préconisés et priorisés lors de la validation des inscriptions, et valorisés lors du pré-judging.

Toutefois, les cosplays achetés, commissionnés, empruntés ou "placards" restent autorisés et éligibles à un prix tant qu'ils respectent la part de travail fait main demandée pour le concours.

Les accessoires en mousse, bois léger, plastique, armes à embout orange déchargées (les munitions pourront être confisquées jusqu'à votre sortie de la convention) et, de manière générale, tous les accessoires réalisés dans un matériau jugé non dangereux sont acceptés.

Article 7 - Prestation

- **Durée** : la durée maximale pour la catégorie Solo est de **1mn30** ; la durée maximale pour la catégorie Groupe est de **2mn00**.
- **Accompagnants** : la présence d'un accompagnant doit être précisée lors de l'inscription (catégorie Solo uniquement). La pertinence de la présence d'un accompagnant sera validée ou non par l'association. L'accompagnant pourra être autorisé à accompagner le Cosplayeur dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires mais devra les quitter une fois sa tâche accomplie. Les accompagnants sont interdits en backstage



REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Geek Days Caen du 11/10/2025

(à l'exception des accompagnants de mineurs).

- **Accessoires et décors** : ne sont autorisés les accessoires et éléments de décor sur scène que ceux qui ont été préalablement indiqué lors de l'inscription, leur nombre étant limité à **3 maximum**. Les participants doivent veiller à ce que les accessoires et éléments de décors ne soient pas nocifs, dangereux ou trop lourds pour eux, le public et/ou le staff de l'association. Ne sont pas autorisés tous éléments pouvant salir ou dégrader la scène et l'espace aux alentours. Tous éléments nécessitant un branchement n'est pas autorisé non plus.
- **Aide** : Aucune personne, quelle qu'elle soit, n'est autorisée à vous aider lors de votre prestation sur scène.

Article 8 - Médias

Pour que l'inscription soit complète, le participant doit renseigner toutes les informations demandées dans le formulaire (nom, prénom, coordonnées etc), mais également joindre les documents suivants :

- **au moins 3 images du personnage cosplayé** (images de référence), dont si possible au moins une permettant une vision intégrale du personnage, des pieds à la tête, et nommées de la façon suivante "*votrepseudo-personnage-ref1.extension*" (les formats d'images acceptés sont : jpg, png, jpeg) ;
- **au moins 7 photos du costume en cours d'avancement**, ou Work in Progress (WIP), pour la catégorie Solo, **3 maximum par participant pour la catégorie Groupe**, et nommées de la façon suivante : "*votrepseudo-personnage-WIP1.extension*" ;
- **une bande son au format mp3** nommée de la façon suivante

"*votrepseudo-personnage-audio.extension*" ;

- si le matériel de l'événement le permet, il est possible de joindre **un fichier vidéo**. Ceci sera précisé dans le formulaire d'inscription. Le fichier devra être nommé de la façon suivante : "*votrepseudo-personnage-video.extension*".

Les formats de fichier acceptés sont les suivants : jpg, png, jpeg, mp3, mp4.

L'association se réserve le droit de refuser une inscription si l'un des fichiers joint ne correspond pas à la nomenclature prescrite, ne respecte pas la durée maximale de la catégorie de prestation ou n'est pas envoyé dans le bon format.

Pour des raisons techniques et de sécurité, l'association ne prête aucun micro aux participants pour leur prestation sur scène. Toutes les prestations devront obligatoirement être pré-enregistrées.

Il est également préconisé que chaque participant vienne avec l'ensemble de ses fichiers, en particulier les fichiers audio et vidéos, sur une clé USB en cas de problème technique indépendant de la volonté du staff de l'association.

Article 9 - Interdiction et Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française en vigueur, l'association interdit l'utilisation des objets et actes suivants :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante, en fer ou en acier, y compris les répliques d'armes de décoration en métal ;
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles ;
- **Armes de type "air soft" et répliques des uniformes de police et militaire** ;



REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Geek Days Caen du 11/10/2025

- **Objets pyrotechniques** tels que les briquets, allumettes, feux d'artifices, pétards, bougies et autres produits

inflammables pouvant causer des brûlures au participant, au staff et/ou au public, mettre le feu à un accessoire, à la scène etc.

- **Les produits susceptibles de salir / détériorer la scène, et/ou de très petite taille** : nourriture, fumigènes, farine, confettis, plumes, paillettes, produits indélébiles etc.
- **Tout contenu (objet, geste, parole...) déplacé, violent, choquant et/ou malveillant** (pornographique, homophobe, raciste...) ;
- **Jet d'objet en direction du public et/ou du jury.**
- Tout élément nécessitant une organisation particulière (branchement, autre disposition de la scène..). Si vous avez un doute, merci de contacter l'association.

L'association se réserve le droit de refuser le passage sur scène ou de stopper immédiatement la prestation d'un participant si elle juge qu'elle ne respecte pas l'un des critères énoncé dans le présent article, ou si la sécurité des autres participants, du staff et de manière générale de toute personne présente est mise en danger.

Le participant concerné sera alors automatiquement disqualifié du concours.

Pour leur propre sécurité, les participants ne sont pas autorisés à s'approcher de moins d'1m des bords de la scène.

Par souci d'impartialité, les membres de l'Association Cosplay Yumigami participant à l'organisation du concours, ainsi que les membres du jury, ne sont pas autorisés à participer au concours qu'ils encadrent ou qu'ils jugent.

Article 10 - Jury et Notation

Chaque participant sera évalué par le jury sur le costume et la prestation, comptant chacun pour 50% du barème.

La partie costume des participants sera examinée lors du pré-judging. Dans ce laps de temps, le jury pourra poser au participant toutes les questions qu'il jugera nécessaire à la notation du costume. La partie prestation sera jugée en direct lors du passage sur scène.

Les critères de notation établis sont les suivants :

- **Costume** : difficulté de réalisation du costume, choix des matériaux (tissus, crafting...), ressemblance avec le personnage présent sur les images de références fournies, mobilité du participant dans le costume, qualité du costume (finitions, détails...) ;
- **Prestation** : gestion du roleplay du participant, compréhension de la prestation par le jury et/ou le public, respect de l'oeuvre dont est issu le personnage cosplayé, occupation de l'espace scénique par le participant, originalité de la prestation.

Les notes finales restent confidentielles jusqu'à l'annonce des résultats, et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.

Par ailleurs, aucune réclamation sur la décision du jury ne sera acceptée.

Les membres du jury restent accessibles et disponibles après l'annonce des résultats afin de discuter du classement des participants, répondre aux questions des participants sur la prestation, le costume etc.

Article 11 - Prix et Classement



REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Geek Days Caen du 11/10/2025

Le classement se fait sous forme de podium (1ere place, 2eme place et 3eme place).

La présence de tous les participants au concours est obligatoire lors de l'annonce des résultats.

La remise des prix est décernée par les membres du jury.

Un prix spécial pourra également être décerné selon l'avis du jury. Le jury pourra choisir un intitulé parmi la liste non-exhaustive de prix suivante :

- **Prix coup de coeur** : costume / prestation coup de coeur du jury ;
- **Prix du Public** : si le public a apprécié particulièrement un participant, un groupe etc.
- **Prix Espoir** : pour un participant dont c'est le premier concours ;

Possibilité d'ajouter :

- **Prix Encouragement** : pour récompenser les efforts d'un participant sur son costume, sa prestation...
- **Prix Forge** : pour récompenser un accessoire (arme, décor...), une armure ou tout autre élément fabriqué par un participant ;
- **Prix Costume** : pour récompenser la qualité d'un costume en particulier ;
- **Prix Prestation** : pour récompenser une prestation en particulier.

Article 12 - Droit à l'image et Responsabilité

Les participants au concours autorisent, en adhérant au présent règlement, toute exploitation de leur image photographiée, filmée et/ou enregistrée prise durant la durée du concours, dans le cadre de la promotion de l'événement et/ou des activités de l'association.

D'autre part, l'Association Cosplay Yumigami s'engage à respecter l'article 226 du Code Pénal relatif à l'atteinte à la vie privée d'autrui, notamment en ce qui concerne l'exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et l'utilisation les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Un formulaire de Droit à l'Image et à la Voix supplémentaire complété et signé est demandé à tous les participants lors de leur inscription.

Cette autorisation permet au vidéaste et photographe, choisi par Mille et Une Expo pour encadrer médiatiquement ce concours, de transmettre, diffuser et partager les photos des participants et les prestations réalisées par ceux-ci à l'Association Cosplay Yumigami, au Festival Manga de Deauville et sur ses propres réseaux. En cas de refus, l'inscription ne pourra être complète et sera automatiquement refusée.

Enfin, l'Association Cosplay Yumigami ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, de casse ou de vol du matériel des participants lors du passage du scène ou dans les coulisses du concours, sauf si la responsabilité d'un membre de l'association est parfaitement explicite et prouvable.

Dans ce cas, l'association prendra à sa charge la réparation ou le remplacement de l'effet personnel du participant détérioré ou volé.



REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Geek Days Caen du 11/10/2025

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : [Association Cosplay Yumigami](#)

Ou à nous envoyer un mail à : yumigamiasso@gmail.com

Nous vous répondrons le plus rapidement possible ! ^^\n

Je soussigné-e :
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement, et déclare en accepter sans réserve les termes et conditions.

Signature du participant ou du représentant légal